



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 13150

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme envisagée des filières au sein des lycées. Lutter contre la hiérarchisation des filières existantes est un objectif légitime afin de mettre un terme aux inégalités sociales rencontrées. Cependant, maintenir la diversification de ces filières pour assurer la transition avec l'enseignement supérieur est essentiel. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations qu'il envisage de donner à la réforme de ces filières.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales représentatives des personnels des lycées seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13150

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2013

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3036